

Nous vous transmettons un aperçu des sujets traités lors du dernier DRMG.

PREM 2019

Le DRMG a reçu 24 demandes d'avis de conformité pour le Bas-Saint-Laurent pour les PREM 2019 et ceux de 2018 encore disponibles. Les candidats ont signifié leur intérêt pour un ou plusieurs sous-territoires en indiquant leur ordre de préférence. Lorsque le nombre de candidatures reçues pour un RLS dépassait le nombre de postes disponibles, des entrevues de sélection furent réalisées.

Le DRMG a pris connaissance des demandes et a procédé à l'octroi des avis de conformité aux sous-territoires selon les intérêts des candidats et les besoins prioritaires des RLS.

Les 16 candidats sélectionnés ont reçu le 20 novembre l'acceptation de leur demande d'avis de conformité. Ils ont 30 jours pour confirmer s'ils acceptent le poste pour le sous-territoire proposé.

À noter qu'il y a 4 postes toujours non octroyés au Bas-Saint-Laurent, suite à l'exercice du 20 novembre dernier.

Voici un aperçu de l'état de situation des PREM 2018-2019.

| RLS | Avis conformités octroyés le 20 novembre 2018 et en attente d'une réponse des candidats. |
|-------------------|--|
| Kamouraska | 2 |
| Témiscouata | 4 |
| Rivière-du-Loup | 1 |
| Les Basques | 2 |
| Rimouski-Neigette | 2 |
| La Mitis | 1 |
| La Matapédia | 2 |
| La Matanie | 2 |

RAPPEL - ENGAGEMENT DE PRATIQUE PRINCIPALE DANS UN SOUS-TERRITOIRE

Depuis 2016, les avis de conformité sont octroyés à un sous-territoire ou RLS. L'entente particulière relative au respect des PREM prévoit que le médecin qui obtient un avis de conformité au PREM s'engage à consacrer, sur une base annuelle, soit du 1er mars au 28-29 février, au moins 55 % de ses journées facturées dans le sous-territoire assigné. Une réduction de 30 % est applicable sur l'ensemble de la rémunération annuelle du médecin en cas de non-respect de l'engagement de pratique principale dans le sous-territoire de l'avis de conformité au PREM.

PROS

Le Plan régional d'organisation des services médicaux généraux (PROS) a été transmis au Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS). Voici le lien pour avoir accès au document sur l'internet du CISSS.

PROS

Guichet d'accès aux médecins de famille (GAMF) - État de situation

Grand Ménage – Version 2

L'exercice d'épuration des patients inscrits au GAMF avant 2016 est toujours en cours. Voici l'état de situation :

| | |
|--|-----|
| Total des inscrits au BSL avant 2016 (attribués en attente d'être inscrits et non attribués) | |
| 30 avril 2018 | 721 |
| 28 août 2018 | 609 |
| 24 septembre 2018 | 570 |
| 31 octobre 2018 | 421 |

Le DRMG souligne l'effort maintenu par les médecins de famille pour prendre en charge la clientèle du territoire.

Nouveau circulaire

Le MSSS a établi des modalités pour les situations où les usagers refusent l'attribution à un médecin. Plusieurs usagers refusent à répétition l'attribution d'un médecin, donc ils restent longtemps en attente au GAMF. Voici le lien pour avoir accès aux nouvelles directives.

Circulaire

Si vous avez des questions en lien avec les informations se retrouvant dans ce document, vous pouvez vous adresser à un des membres du comité de direction du DRMG :

| | |
|-------------------|---|
| Rimouski-Neigette | Myriam Croteau et Véronique Clapperton |
| Témiscouata | Guido Côté |
| Rivière-du-Loup | Jean-François Hérard et Éric Paradis |
| Kamouraska | Jean Hudon |
| Les Basques | Éric Lavoie |
| La Mitis | Isabelle Descoteaux |
| La Matanie | Pierre-Luc Sylvain |
| La Matapédia | Catherine Poirier |

Prenez note que la prochaine rencontre du DRMG aura lieu le 18 décembre 2018.